

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 19 novembre 2020 à 19 heures 00 minutes
Salle des Lavandières, La Pommeraie-sur-Sèvre**

Présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, M. PERAIN Hervé, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme THIBAUT Nathalie, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BERNARD Ludovic, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine

Secrétaire de séance : Mme BLOUIN Anaïs

Président de séance : M. ROY Jean-Louis

Monsieur le Maire propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour de la manière suivante :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020*
2. *Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19 - Loyers*
3. *Motion de l'association des Maires et Présidents des Communautés de Vendée en soutien aux commerces de proximité*
4. *Vote de subventions (enfance jeunesse)*
5. *Décision modificative n°2 (budget commerces)*
6. *Décision modificative n°3 (budget principal)*
7. *Avis sur les emprunts souscrits par le CCAS de Sèvremont concernant la restructuration de l'EHPAD Notre Dame de Lorette*
8. *Souscription des contrats d'assurance de la commune*
9. *Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires*
10. *Création d'un poste d'orthophoniste territorial*
11. *Droits de place*
12. *Indemnité pour le gardiennage des églises*
13. *Location de terres 2020-2021*
14. *Avenant au marché de viabilisation du lotissement « Le Verger » sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre*
15. *Remboursement de frais*
16. *Tarif horaire pour le calcul des travaux en régie - 2021*

17. Fixation du taux de la taxe d'aménagement pour 2021
18. Déclassement d'une partie de la voirie communale - commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
19. Vente de terrains communaux - commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
20. Vente d'un terrain communal - commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure
21. Déclassement d'une partie de la voirie communale - commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
22. Echange de terrains - commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
23. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Il propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

7. Avis sur les emprunts souscrits par le CCAS de Sèvremont concernant la restructuration de l'EHPAD Notre Dame de Lorette
22. Echange de terrains - commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

Il propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

24. Avenant à la convention de mise à disposition de l'espace Castel Avenir
25. Remboursement de trop perçu auprès du centre municipal de santé
26. Dénomination et numérotation des rues du lotissement de la Redonnière

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

2 - D01.11.2020 - MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 - LOYERS

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2019 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire entraîne la fermeture administrative de certains commerces.

Au vu des difficultés en résultant, Monsieur le Maire, en qualité de propriétaire bailleur, propose la remise gracieuse du loyer de novembre 2020 pour les commerces concernés.

- Auberge du Mont Mercure : 1 762,01 € HT
- Le temps d'une pause : 362,98 € HT
- Sonia Brillanceau : 342,36 € HT
- Maryline Lanoue : 357,11 € HT
- Marina Camper : 145,83 € HT
- Soit un total de 2 970,29 € HT

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - D02.11.2020 - MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE VENDEE EN SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion de l'association des Maires et Présidents des communautés de Vendée en soutien aux commerces de proximité.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur cette motion.

Par quinze voix pour, une voix contre et quinze abstentions, le conseil municipal approuve la motion.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 1, Abstention : 15)

4 - D03.11.2020 - VOTE DE SUBVENTIONS ENFANCE-JEUNESSE

Madame Céline BROSSEAU et Madame Charlène RANTIERE étant concernées par le sujet se retirent.

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées en 2020 à ce jour aux associations gestionnaires de services périscolaires (accueil de loisirs et restauration scolaire) :

	ACCUEIL LOISIRS FAMILLES RURALES SAINT MICHEL MONT MERCURE	ACCUEIL LOISIRS MONCHAPO	RESTAURANT SCOLAIRE FAMILLES RURALES SAINT MICHEL MONT MERCURE	RESTAURANT SCOLAIRE FAMILLES RURALES LES CHÂTELLIERS CHÂTEAUMUR	RESTAURANT SCOLAIRE FAMILLES RURALES LA POMMERAIE SUR SEVRE
Subvention accordée 2019	58 886,72 €	56 422 €	33 558 €	33 667,20 €	20 000 €
Subvention demandée 2020	46 600 €	54 800 €	52 470 € (44 165 € + 8 305 €)	32 550 €	18 000 €
Acomptes versées	39 590 €	46 520 €	32 435 €	27 583 €	17 150 €
Subvention nécessaire pour équilibrer au vu du prévisionnel	49 306,83 €	35 099,82 €	63 608,24 €	27 128,02 €	15 880,86 €
Solde de subvention proposé à verser	9 716,83 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €

Il propose de verser les soldes de subvention présentés.

Après en avoir délibéré,

Par vingt-huit voix pour et trois abstentions, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 28, Contre : 0, Abstention : 3)

5 - D04.11.2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2 (BUDGET COMMERCES)

Monsieur le Maire indique que le budget commerces nécessite une modification budgétaire.

Il propose les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE 2				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	1 208,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 208,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6745-020 : Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	1 208,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 208,28 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 208,28 €	1 208,28 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 208,28 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 208,28 €	0,00 €
D-10226-020 : Taxe d'aménagement	0,00 €	2 004,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 004,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 793,85 €
R-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 418,43 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 212,28 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 004,00 €	1 208,28 €	5 212,28 €
Total Général		4 004,00 €		4 004,00 €

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - D05.11.2020 - DECISION MODIFICATIVE N°3 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire indique que le budget commerces nécessite une modification budgétaire.

Il propose les écritures comptables suivantes :

Décision modificative 3				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-421 : Alimentation	3 600,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-60 : Alimentation	300,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-421 : Autres fournitures non stockées	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-421 : Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-60 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €

D-6064-421 : Fournitures administratives	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-01 : Autres matières et fournitures	0,00 €	3 650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-421 : Autres matières et fournitures	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-60 : Autres matières et fournitures	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-421 : Contrats de prestations de services	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-9 : Contrats de prestations de services	0,00 €	1 125,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-01 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-01 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-421 : Fêtes et cérémonies	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-60 : Catalogues et imprimés	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-60 : Transports collectifs	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 900,00 €	32 675,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	51 497,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	51 497,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-020 : Créances éteintes	0,00 €	4 222,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-20 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	26 222,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6745-020 : Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 397,00 €	79 397,00 €	0,00 €	20 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	51 497,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	51 497,00 €	0,00 €
R-024-020 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 355,00 €
R-024-321 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 355,00 €
R-2802-020 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28031-020 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €

R-28121-020 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	444,00 €
R-28128-020 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	420,00 €
R-281318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	373,00 €	0,00 €
R-28151-020 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 500,00 €
R-28158-020 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	1 430,00 €	0,00 €
R-28183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	1 561,00 €	0,00 €
R-28188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	3 364,00 €	17 364,00 €
D-10226-8 : Taxe d'aménagement	0,00 €	660,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	660,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323-020 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118-069-8 : Achat de terrain	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-060-01 : Bâtiments communaux	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-062-01 : Salles et terrains de sport	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-067-026 : Cimetières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-204-321 : Bibliothèque la Flocellière	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-070-9 : Développement économique	1 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 625,00 €	45 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions	0,00 €	8 823,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	8 823,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	21 625,00 €	58 483,00 €	54 861,00 €	91 719,00 €
Total Général		56 858,00 €		56 858,00 €

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - D06.11.2020 - SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que les contrats d'assurance de la commune de Sèvremont doivent être renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, il propose au conseil municipal de l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché dans la limite du seuil de la procédure adaptée pour les marchés de services.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - D07.11.2020 - ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. L'échéance du contrat actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au moment de la naissance du sinistre, mais au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques statutaires (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public suivant la procédure avec négociation négociée, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à la consultation. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de la mise en concurrence sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la commune de Sèvremont dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D08.11.2020 - CREATION D'UN POSTE D'ORTHOPHONISTE TERRITORIAL

Monsieur le Maire indique la possibilité de créer une activité d'orthophonie au sein du centre municipal de santé de Sèvremont.

Il propose de créer un poste d'orthophoniste territorial hors classe à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 35 h. Ce poste sera pourvu par la voie statutaire ou par la voie contractuelle dans l'hypothèse où aucun titulaire ne postulait.

La dépense sera imputée au budget de la commune de Sèvremont en fonctionnement au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, par vingt-neuf voix pour, une voix contre et une abstention, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 29, Contre : 1, Abstention : 1)

10 - D09.11.2020 - DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour aucun tarif de droit de place n'a été instauré sur la commune de Sèvremont.

La commission acteurs économiques et associations a étudié le sujet et, au vu des pratiques existantes, propose les tarifs suivants :

- Etalage inférieur à 5 m : 1 € par passage
- Etalage compris entre 5 et 10 m : 2 € par passage
- Etalage supérieur à 10 m : 3 € par passage
- 1 € supplémentaire par passage en cas de raccordement électrique.
- Emplacement pour fêtes foraines ou cirques : 150 €
- Occupation du domaine public par des machines à pain : 1 € par mois.

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs proposés par la commission acteurs économiques et associations.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - D10.11.2020 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la circulaire ministérielle du 7 mars 2019 concernant le gardiennage des églises communales restent applicables en 2020.

Il propose d'accorder une indemnité annuelle de 120,97 € pour le gardiennage de chacune des églises.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D11.11.2020 - LOCATIONS DE TERRES 2020-2021

Madame Emilie CHARRIER étant concernée par le sujet se retire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les loyers de terres, propriétés de la Commune. Il rappelle que, pour tenir compte de la réforme de la politique agricole commune, le prix des baux ruraux est indexé sur un indice départemental des fermages.

L'indice a été établi par les services de la Préfecture – Direction Départementale des Territoires et de la Mer – suite à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2020 à la valeur de 105,33 (Indice base 100 en 2009). Cet indice a connu une variation par rapport à l'année précédente de + 0,55 % et s'applique aux fermages payables dans tout le département à compter du 1^{er} octobre 2020.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'appliquer cette augmentation de 0,55% au tarif des locations de terres pour l'année 2020-2021.

LOCATAIRES	PARCELLES	Superficie	2016	2017	2018	2019	2020
Nicolas CHARRIER	C n° 529, 581 AH n° 91 et 49 B n° 550	4ha 34a 31ca	549,77 €	533,17 €	516,96 €	525,54 €	528,43 €
Laurent CHARRIER	AB n° 4, 58, 59, 60, 64, 65 et 100 B n° 248 et 433 D n° 9 AE n° 359	11ha 86a 76ca	1 430,54 €	1 387,33 €	1 345,16 €	1 367,48 €	1 375,00 €
GAEC LE LAMBERT	C n° 10, 31	1ha 18a 35ca	137,41 €	133,26 €	129,21 €	131,35 €	132,07 €
Vincent BOUDEAUD	C n° 33, 35 et 39	2ha 46a 30ca	304,17 €	294,98 €	286,01 €	290,76 €	292,36 €
GAEC MARTINEAU	C n° 824 et 1268	1ha 41a 29ca	160,69 €	155,84 €	151,10 €	153,61 €	154,45 €
Yves GOUSSAUD	B n° 403, 404, 405, 406, 430	2ha 69a 20ca	329,88 €	319,92 €	310,19 €	315,34 €	317,07 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D12.11.2020 - AVENANT AU MARCHE DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT " LE VERGER " SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal a attribué le lot n°2 du marché d'aménagement du lotissement le Verger à la société Vion Environnement pour un montant de 9 699,41 € HT.

Il indique que des travaux supplémentaires d'un montant de 278,69 € HT s'avèrent nécessaires.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant reprenant ces dispositions et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D13.11.2020 - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame Envela PINEL, directrice de l'école publique Jacques-BEREAU, a avancé des frais pour la Commune de Sèvremont, à savoir l'abonnement à l'école des loisirs pour la classe de Mme BRAUD d'un montant de 73€.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à rembourser les frais engagés, soit la somme de 73 €.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D14.11.2020 - TARIF HORAIRE DU PERSONNEL POUR LE CALCUL DES TRAVAUX EN REGIE - 2021

Les travaux en régie sont « les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle ». (Circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère du budget du 23 septembre 1994) et sont partiellement éligibles au FCTVA.

Les travaux en régie concernent ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la Commune.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

A chaque exercice budgétaire, il convient de chiffrer les chantiers menés par les équipes techniques afin de transférer le coût des travaux, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ».

Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un taux horaire de 26.93 € pour les travaux en régie 2021 (*pour rappel 26,15 € en 2020, augmentation de 3%*).

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D15.11.2020 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été instaurée sur l'ensemble du territoire de la Commune de Sèvremont selon un taux de 1,5 %.

Monsieur le Maire propose de confirmer à compter du 1^{er} janvier 2021 un taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D16.11.2020 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE COMMUNALE - COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le souhait de Monsieur et Madame Daniel ALBERT et de Monsieur et Madame Olivier FLEURY de se porter acquéreurs d'une partie de la voirie communale au village de la Basse Maison Neuve (d'une surface de 241 m²), sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Il précise qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière « *Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique*

préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Dans le cas présent, la partie de voirie communale concernée, de par sa position, n'assure plus de fonction de desserte et de circulation. Par conséquent, son déclassement peut être dispensé d'enquête publique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder au déclassement de la partie de voirie communale concernée.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - D17.11.2020 - VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX - COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire indique que :

- Monsieur et Madame Daniel ALBERT ont souhaité se porter acquéreurs de terrains communaux cadastrés A 2439 et A 2441 d'une surface respective de 176 m² et de 9 m²
- Monsieur et Madame Olivier FLEURY ont souhaité se porter acquéreurs de terrains communaux cadastrés A 2440 d'une surface de 56 m²

Au préalable, le déclassement des parcelles faisant partie de la voirie communale a été approuvé par le Conseil Municipal.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué le prix de vente de l'ensemble à 4 € HT le m².

Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles au prix de 3 € TTC le m² et de l'autoriser à signer l'acte notarié, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D18.11.2020 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Michel FORTIN souhaite acquérir la parcelle ZT 303 d'une surface de 265 m² située rue des Fontenelles sur la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué le prix de vente de l'ensemble à 66 € HT.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 79,50 € TTC et de l'autoriser à signer l'acte notarié, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - D19.11.2020 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE COMMUNALE - COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le souhait de Monsieur Paul GRIMAUD et de Madame Lucie BIRAUD de se porter acquéreurs d'une partie de la voirie communale au village de la Rabinière (d'une surface de 32 m²), sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

Il précise qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière « *Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.* »

Dans le cas présent, la partie de voirie communale concernée, de par sa position, n'assure plus de fonction de desserte et de circulation. Par conséquent, son déclassement peut être dispensé d'enquête publique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder au déclassement de la partie de voirie communale concernée.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION 104-2020

Concession de terrain 2020-08 – Cimetière de La Flocellière – 30 années à compter du 24/08/2020

DECISION 106/2020

Renonciation à acquérir les parcelles cadastrées section AB 422 et 424p – Saint-Michel-Mont-Mercure – M. Jean-Bernard TEXIER

DECISION 107/2020

Renonciation à acquérir les parcelles cadastrées section AE 62p et 63 – La Flocellière – Consorts CAILLET

DECISION 108/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AE 58 – La Flocellière – Consorts CAILLET

DECISION 109/2020

● **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'habitation « Le Bessec » situé sur la commune déléguée de La Flocellière**

Monsieur le maire décide de passer un avenant d'un montant de 4 000 € HT pour le marché passé avec le groupement ADAUC/SAET pour le quartier d'habitation « Le Bessec ».

DECISION 110/2020

● **Avenant à la décision de création d'une régie de recettes et régie d'avance pour le service enfance - jeunesse**

Monsieur le maire décide de modifier l'article 4 de la décision de création comme tel :

La régie encaisse les produits suivants :

1° : encaissement en direct des prestations de services (entrées lors de spectacles)

2° : recettes liées à la vente de produits (alimentation, boissons) perçus lors de l'organisation de spectacles et autres animations

3° encaissement de factures liées à l'activité du service (restaurant scolaire, périscolaire, centre de loisirs) à titre exceptionnel pour personnes en difficultés de paiement

4° encaissement pour l'adhésion au service jeunesse

DECISION 112/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section ZV 336 – Saint-Michel-Mont-Mercure – Marie-Thérèse BROSSET

113/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AI 74 – La Flocellière – Jérôme et Dominique MARTINEAU

DECISION 114-2020

Concession de terrain 2020-05 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre – 50 années à compter du 27/10/2020

22 - D20.11.2020 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CASTEL AVENIR

Monsieur le Maire rappelle que l'espace Castel Avenir, depuis son ouverture, est mis à disposition du groupement Monchapo et de l'OGEC de l'école Saint Joseph.

L'association Familles Rurales de Les Châtelliers-Châteaumur étant gestionnaire du service de restauration scolaire, il convient de prendre un avenant à la convention de mise à disposition initiale afin d'intégrer cette association dans la liste des personnes morales pouvant bénéficier de l'espace Castel Avenir.

Monsieur le Maire propose d'approuver la passation de cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - D21.11.2020 - REMBOURSEMENT DE TROP-PERCU AUPRES DE PATIENTS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Monsieur le Maire indique que le centre municipal de santé pratique le tiers payant : les patients n'ont qu'à faire l'avance de leur part mutuelle. Le centre municipal de santé est remboursé directement par la sécurité sociale de la part « sécu ».

Néanmoins, au vu de la situation médicale de certains patients, la sécurité sociale rembourse finalement au centre municipal de santé l'intégralité de leur consultation (part « sécu » + part « mutuelle »), ce qui fait que le centre a perçu indument la part mutuelle.

Monsieur le Maire donne la liste des personnes concernées et les sommes indument perçues.

Il propose de procéder au remboursement de ces sommes dans la liste fournie en annexe de cette délibération.

(Montant total : 34 €)

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - D22.11.2020 - DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU LOTISSEMENT DE LA REDONNIERE

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par les gérants de la SARL du Domaine de la Redonnière au sujet de la dénomination et de la numérotation des rues du lotissement de la Redonnière.

Ceux-ci proposent comme noms pour un tronçon de rue, la rue Charrette, et pour l'autre, la rue Bonchamps.

Monsieur le Maire présente le plan du lotissement avec les noms de rues proposées et les numéros de chaque maison et propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, par trente voix pour et une abstention, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 30, Contre : 0, Abstention : 1)

Fait à SEVREMONT

Jean-Louis ROY, Maire de Sèvremont